

Recommandations adoptées par le Groupe de travail sur les affaires autochtones

1. Les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des affaires autochtones et les cinq dirigeants des organismes¹ autochtones nationaux doivent s'engager à nouer un dialogue continu en participant au Groupe de travail sur les affaires autochtones, dans l'idée de cerner et de mettre en œuvre des mesures concrètes et tangibles visant à améliorer la situation des peuples Inuit, Métis et des Premières nations dans les domaines prioritaires abordés à la réunion du 29 octobre 2009.
2. L'éducation et le développement économique doivent être qualifiés de sujets à examiner plus en profondeur, à la réunion des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des affaires autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux du 29 octobre 2009, dans l'objectif de choisir conjointement des domaines précis qui feront l'objet d'un examen approfondi et des premiers efforts du groupe.
3. Les représentants provinciaux, territoriaux et autochtones doivent avoir pour instruction de s'atteler immédiatement au travail précisé, avec leurs homologues fédéraux, et de présenter au Groupe de travail sur les affaires autochtones des recommandations d'activités concrètes et tangibles que les gouvernements et organismes autochtones nationaux pourraient mettre en œuvre. Ce travail prendrait la forme d'un ou de plusieurs documents de discussion ou de plans d'action recommandant des domaines d'action, qui seraient exposés à la prochaine réunion du groupe de travail proposée pour avril 2010.
4. Les ministres provinciaux et territoriaux et les dirigeants des organismes autochtones nationaux devraient lier le travail du groupe de travail à d'autres forums et processus, dans les cas appropriés (p. ex., lien entre les ministres provinciaux et territoriaux et les dirigeants autochtones, et le Conseil de la fédération; liens entre le groupe de travail et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sur des questions d'éducation; pour le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ouest de l'Ontario, la table ronde ministérielle sur le développement économique des Métis); et préparer une réunion des premiers ministres sur les affaires autochtones en 2010. La réunion des premiers ministres servirait de tremplin pour lancer un plan assorti de résultats concrets et tangibles pour les peuples Inuit, Métis et des Premières nations, conformes aux objectifs de chaque partie.

¹ Assemblée des Premières Nations, Ralliement national des Métis, Inuit Tapiriit Kanatami, Congrès des Peuples Autochtones et Association des femmes autochtones du Canada.

5. Une attention particulière doit être accordée au besoin d'élaborer une approche fondée sur les différences pour les peuples Inuit, Métis et des Premières nations, si les circonstances le justifient. Cette approche devrait intégrer entièrement les besoins et les perspectives des femmes, des populations urbaines, des jeunes et d'autres aspects.